



2023-189

Modification des règles
de stationnement et de
circulation
Manifestation
« Apprendre le vélo »
le 03 novembre 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux
droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation par la commune de La Trinité-sur-
Mer d'une journée d'apprentissage à maîtriser son
vélo dans un parcours routier, pour les enfants de 7
à 13 ans, le vendredi 03 novembre 2023,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de
réglementer le stationnement et la circulation place
du Voulien,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La commune de La Trinité-sur-Mer organise une journée d'apprentissage à maîtriser son vélo dans un parcours routier, pour les enfants de 7 à 13 ans, le vendredi 03 novembre 2023 à partir de 13h45, sur la place du Voulien.

Le stationnement et la circulation sont interdits sur une partie EST de cette place du 02 au 06 novembre 2023, pour permettre l'organisation de cette animation (installation et désinstallation du matériel).

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Gendarmerie de Carnac,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Association Trini'kids.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 30 octobre 2023
Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le **31 OCT. 2023**